

# Les enjeux géopolitiques des conflits hydriques sur le Nil : perspectives divergentes et tentatives de résolution

9 novembre 2023



En quoi la gestion du Nil soulève-t-elle des enjeux géopolitiques et comment envisager une médiation pérenne ? Analyse des problématiques liées à l'eau dans un des plus puissants pays africains : l'Égypte.

Le Nil, deuxième plus grand fleuve du monde, s'étalant sur plus de 6 600 kilomètres, traverse neuf pays africains, de l'Égypte à la Tanzanie. Il est issu de la rencontre entre le Nil Blanc et le Nil Bleu, le premier prenant source dans le lac Victoria partagé entre le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie, le deuxième prenant source au lac Tana en Éthiopie. Les deux fleuves se rejoignent à Khartoum, capitale du Soudan. Le Nil blanc assure un tiers du débit du fleuve tandis que le fleuve Bleu en assure les deux tiers. L'aval du fleuve est situé en Égypte, où il se jette ensuite dans la mer Méditerranée. Le bassin du Nil s'étend sur plus de onze pays, recouvrant ainsi 10% de territoire africain, et draine près de 3 millions de kilomètres carrés<sup>1</sup>. Le fleuve est situé en majorité dans des zones arides, où les précipitations annuelles sont très faibles, ne dépassant pas 100 millimètres par an pour certains pays. En outre, la vallée du Nil est très densément peuplée, rien qu'en Égypte plus de 95% de la population vit dans la zone du Delta du fleuve<sup>2</sup>. Ce

véritable or bleu permet à la population de survivre au climat désertique et à l'économie de se développer.

Historiquement, c'est l'Égypte détient l'hégémonie sur le Nil. Hérodote disait même de L'Égypte qu'elle est "le don du Nil"<sup>3</sup>. Dès 1902, un important barrage y est construit, le barrage d'Assouan, sous l'impulsion de l'Empire britannique ,lui permettant d'assurer l'irrigation de ses surfaces agricoles et de limiter les dégâts des crues importantes. Le traité anglo-éthiopien signé la même année interdit l'Éthiopie de retenir ou de détourner le Nil et assure l'hégémonie égyptienne sur le fleuve<sup>4</sup>. En 1929, l'Égypte se voit accorder un droit de veto concernant la construction d'infrastructures susceptibles de réduire le débit de l'eau. Un premier partage du débit du fleuve est signé entre l'Égypte et le Soudan, à la faveur du premier. Ce partage est revisité en novembre 1959. Désormais, l'Égypte peut prélever 66 % du débit annuel du Nil et le Soudan 22 %<sup>5</sup>. De ce fait, ces deux pays estiment avoir une hégémonie historique sur le fleuve. Mais, le traité de 1959 devient de plus en plus contesté au fil du temps par les autres pays. Ratifié sous l'impulsion de la Grand-Bretagne colonisatrice, les pays nouvellement indépendants estiment que le traité est devenu obsolète. Face aux dissidents, le Programme des Nations Unies aux Développement introduit l'Initiative du Bassin du Nil durant la dernière décennie du XXe siècle. Les neuf États traversés par le Nil sont représentés, en plus de la République Démocratique du Congo. Le but de cette initiative est "d'assurer le développement socio-économique par l'utilisation équitable et bénéfique des ressources hydriques communes du bassin du Nil"<sup>6</sup>.

L'année 2010 marque un tournant, avec l'adoption de l'Accord-cadre sur la Coopération dans le Bassin du Fleuve Nil, signé par la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Kenya et le Burundi, sous l'initiative de l'Éthiopie. Alors que la mainmise historique détenue par Le Caire et Khartoum n'est plus acceptée, les pays en amont du Nil décident de s'affranchir de leur tutelle. Cet accord à pour effet de remettre en question les rapports de puissance dans la région. Cela soulève la question suivante: **En quoi la gestion du Nil soulève-t-elle des enjeux géopolitiques et comment envisager une médiation pérenne ?**

# Le Nil, une ressource indispensable au développement des pays

## Le Nil pour la production d'hydroélectricité

Pour les États riverains du Nil (Soudan, Éthiopie et Égypte), le fleuve est essentiel tant bien pour assurer le bon fonctionnement de leur agriculture que pour subvenir aux besoins vitaux de la population. Cependant, cet or bleu ne permet pas de totalement subvenir aux besoins de ces habitants.

En effet, en Éthiopie, plus de 60% de la population n'a pas accès à l'électricité<sup>7</sup>, ce qui favorise *ipso facto* la pauvreté et un niveau de vie faible. En clair, le Nil est indispensable pour assurer une production d'hydroélectricité (l'énergie produite à partir de l'énergie de l'eau) décente dans ces pays. L'Éthiopie compte bien mettre les bouchées doubles pour développer sa production, notamment par la construction de son barrage : le Grand barrage de la Renaissance. Inauguré en juillet 2021, ce barrage va permettre à l'Éthiopie de doubler sa production d'électricité annuelle<sup>8</sup> et de permettre à la moitié de la population d'avoir accès à l'électricité<sup>9</sup>. Bien que ce dernier soit la cible de nombreuses critiques, un haut responsable du projet a affirmé que "Ce grand barrage a été construit par les Éthiopiens, mais au bénéfice de tous les Africains, pour que tous nos frères et sœurs d'Afrique en profitent", preuve de l'importance du Nil pour les pays environnants, souvent exposés à des sécheresses extrêmes.

L'Égypte est un des pays les plus dépendants du Nil par sa surface désertique qui couvre pas moins de 96% du territoire. Ainsi, le pays est régulièrement en proie aux sécheresses, ce qui a un impact incontestable sur l'agriculture. Pour palier ces dernières et dans un même temps subvenir à ses besoins énergétiques<sup>10</sup>, le grand barrage d'Assouan a été construit en 1970. Presque deux fois plus long que le Grand barrage de la Renaissance, ce barrage est la principale source de la production hydroélectrique égyptienne. Ce dernier a deux objectifs distincts : éviter les dégâts liés aux inondations annuelles en réutilisant cette même eau durant les périodes de sécheresse et produire un maximum d'électricité pour les foyers<sup>11</sup>. Selon la direction générale du trésor, "1 milliard de m<sup>3</sup> par an pourraient

être récupérés de la collecte des eaux de pluies et des crues subites”<sup>12</sup>, preuve du potentiel hydrique du Nil.

Le Soudan possède aussi son lot de barrage : barrage de Roseires et le barrage de Merowe, ayant les mêmes attentes que le barrage éthiopien. En conclusion, le Nil joue un rôle crucial dans la production d’hydroélectricité pour les pays riverains. Les barrages hydroélectriques construits le long du fleuve offrent une source d’énergie fiable et durable, favorisant ainsi le développement économique, l’amélioration de la qualité de vie et la réduction de l’empreinte carbone.

## **Le Nil, une source d’eau potable primordiale pour l’agriculture**

En plus de servir de source d’électricité, le Nil permet aux habitants l’accès à une eau potable et d’entretenir leur culture, primordiale pour leur sécurité alimentaire.

En effet, irriguer l’eau du Nil permet aux pays riverains de l’utiliser pour leurs exploitations. De plus, le progrès technique a permis à ces pays de mieux contrôler le débit du fleuve et ainsi d’en tirer un maximum de bénéfices. L’Égypte a d’ailleurs pour projet de développer deux canaux : un dans l’ouest, l’autre dans le Sinaï. Ces derniers permettront au pays d’exploiter 200 000 ha (canal de l’ouest) et 250 000 ha (canal du Sinaï) de terres agricoles supplémentaires.<sup>13</sup>

De surcroît, les crues annuelles du Nil apportent des sédiments riches en nutriments qui se déposent sur les terres agricoles lorsqu’elles débordent. Ces dépôts fertilisent les sols, les rendant plus exploitables pour la culture. L’agriculture pratiquée dans les régions du Nil bénéficie de sols riches en nutriments, favorisant une production abondante de cultures telles que le riz, le maïs, le blé, les légumes et les fruits.

Seulement, avec l’accroissement démographique et le réchauffement climatique, le Nil ne permet plus de subvenir aux besoins alimentaires des populations dû au manque quantitatif de canaux d’irrigation. Ainsi, par sa dépendance accrue au Nil, l’Égypte est devenu l’un des plus grands importateurs de blé, qui est ensuite planté dans les terres irriguées par le fleuve. Cependant, par une exploitation excessive, le débit du Nil risque de fortement se réduire, ce qui serait

catastrophique pour les pays environnants.

Ainsi, les pays tels que l'Égypte développent des systèmes d'irrigation moins énergivores et ordonnent à leurs agriculteurs de réduire drastiquement leur consommation d'eau pour les terres. Des restrictions ont également été mises en place sur la culture du riz, de la canne à sucre, de la banane, etc.<sup>14</sup>

## **Les impacts socio-économiques pour les pays riverains**

Le Nil a également, en plus des bienfaits agraires et économiques, des impacts positifs au niveau socio-économique.

En effet, le fleuve attire chaque année de nombreux visiteurs, permettant ainsi aux pays de s'enrichir. Wally Aziz, propriétaire de huit voiliers voguant sur le Nil, affirme que ces derniers sont réservés jusqu'en mai 2025. De plus, les places pour effectuer une croisière sur le fleuve peuvent atteindre 2000€.<sup>15</sup>

En effet, le tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie égyptienne, c'est d'ailleurs l'une de ses trois principales sources de revenus. En 2018-2019, le tourisme en Égypte a généré 12,6 milliards de dollars, preuve de son attrait touristique.<sup>16</sup> Avec le Covid-19, le tourisme mondial a fortement été impactée, notamment en Égypte. En 2020-2021, le tourisme en Égypte n'avait alors généré que 4,8 milliards de dollars. Alors que le tourisme reprenait de plus belle, la guerre en Ukraine est venue rebattre les cartes. En effet, 30 à 40% des touristes en Égypte étaient russes et ukrainiens.<sup>17</sup>

Outre l'aspect touristique, les barrages arborant le fleuve permettent l'accès à l'eau potable pour plusieurs foyers. Ces derniers stockent également l'eau en surplus durant les périodes de crues dans l'optique de la réutiliser à bon escient durant les épisodes de sécheresse. Avec le progrès technique et la construction des barrages, de nouveaux emplois ont été créés, stimulant la croissance économique de ces pays en difficulté.

# Une gestion conflictuelle

## Redistribution des puissances régionales en aval du Nil

L'Égypte a de tout temps été extrêmement dépendante du Nil, comme tous les autres pays traversés par ce fleuve. Néanmoins, elle a su très tôt en tirer parti, comme il a été vu avec la construction du barrage d'Assouan dès 1902. L'Égypte estime donc détenir un "droit historique" sur le Nil. Or, de nouveaux acteurs apparaissent sur la scène régionale et estiment également avoir un droit de regard. En découle alors un bouleversement dans la géopolitique du Nil.

86% du débit du Nil provient du Nil Bleu, situé en Éthiopie<sup>18</sup>. Cela lui confère un outil de pression indéniable contre les pays en aval. L'Éthiopie, qui n'a jamais été inclus dans les accords de partage des eaux du Nil, conteste vivement l'accord bilatéral signé en 1959 entre Le Caire et Khartoum. Ces deux pays s'accordent la majorité du débit du fleuve à eux deux, alors même qu'ils sont situés le plus en aval et qu'ils n'ont pas concerté les autres États du bassin du Nil. Selon l'article 5 du même traité, d'éventuelles revendications d'autres États est acceptée, mais les deux pays auront un droit de regard dessus. "Étant donné qu'en dehors des deux Républiques, d'autres États riverains du Nil réclament une part des eaux de ce fleuve, les deux Républiques conviennent d'étudier de concert ces réclamations et d'adopter à leur égard une position commune. Si, à la suite de cette étude, il est décidé d'allouer à l'un ou l'autre de ces pays riverains une certaine quantité des eaux du Nil, la quantité convenue sera déduite, par moitié, de la part de chacune des deux Républiques, calculée à Assouan."<sup>19</sup> Cet accord de 1959 réduit les possibilités d'aménagement du Nil par les pays en aval.

Meles Zenawi, premier ministre éthiopien de 1995 à 2012, a perçu le potentiel de cet or bleu présent sur son territoire. En mai 2010, il initie un nouveau traité de partage des eaux du fleuve en accord avec l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Le Kenya et le Burundi rejoindront cet accord quelque temps après. Dénommé l'Accord-cadre sur la coopération dans le Bassin du fleuve du Nil, il supprime le droit de veto égyptien et autorise des projets d'irrigation et de barrages hydroélectriques par les pays signataires. Il remet donc en cause les droits historiques acquis par l'Égypte et le Soudan en 1929 et 1959. Cela permet aux

autres pays de développer des projets sur le Nil, sans avoir à solliciter l'accord du Caire. De la même façon que ces accords, signés sans le consentement des autres États, l'Accord-cadre de 2010 a été signé sans le consentement de l'Égypte et du Soudan. De ce fait, l'Éthiopie a su s'imposer pour faire valoir ses intérêts, entraînant sans surprise de vives tensions avec ses voisins. À la suite de cet accord, l'Égypte et le Soudan ont décidé de se retirer de l'initiative du Bassin du Nil, créée depuis 1999. Ses objectifs affichés de promouvoir la coopération, le développement conjoint et la gestion durable des ressources en eau dans la région<sup>20</sup> n'ont pas été à la hauteur des différents.

## **Le Grand barrage de la Renaissance éthiopienne**

Un an après la signature du traité sur les eaux du Nil, l'Éthiopie lance la construction du Grand barrage de la Renaissance. En 2011, l'Égypte fait face à une déstabilisation interne dans un contexte de printemps arabe. Hasard du calendrier ou non, c'est à cette date que l'Éthiopie décide unilatéralement d'entreprendre la construction du plus grand barrage africain sur le Nil Bleu. Long de 1,8 kilomètre, il devrait produire plus de 6 000 mégawatt d'électricité.

À travers ce projet, le gouvernement souhaite assurer l'accès à l'électricité à la majorité de sa population<sup>21</sup>. Cela représente un vrai espoir, car depuis 2017, seulement la moitié de la population a accès à l'électricité<sup>22</sup>. Sa démographie croissante et son économie florissante représentent un bouleversement interne important pour le pays. En effet, en 2050, l'Éthiopie pourrait compter 205 millions de personnes sur son territoire, devenant ainsi le troisième pays le plus peuplé d'Afrique<sup>23</sup>. De plus, entre 2010 et 2017, son taux de croissance annuel oscillait entre 9% et 12%, et connaît une légère diminution ces dernières années<sup>24</sup>. Sa consommation d'électricité a de ce fait plus que doublé entre 2010 et 2019<sup>25</sup>. Ainsi, la construction de nouvelles infrastructures est primordiale.

L'Éthiopie est donc en passe de devenir un acteur régional majeur, cette ambition est illustrée par le projet du barrage Renaissance. Financé à presque 4 milliard d'euros, les travaux ont commencé en 2011 et se sont achevés en 2022. Au vu de l'envergure du projet, il est utilisé par le gouvernement comme un outil de cohésion et d'affirmation nationale. Le pays entier est mobilisé sur ce projet.

## Les intérêts divergents des pays

Au Caire, le barrage de la Renaissance n'est pas vu d'un très bon œil. Comme il a été mentionné plus haut, la grande majorité de sa population dépend du Nil, et le pays craint que le débit du fleuve soit impacté. Cela entraînerait de lourdes conséquences sur la population et l'agriculture égyptienne. En effet, plus de 90% de ses terres sont irriguées par les eaux du Nil<sup>26</sup> et 97% des ressources hydrauliques du pays proviennent de ce fleuve<sup>27</sup>. Addis-Abeba se défend, arguant que le barrage aurait pour fonction unique de produire de l'hydroélectricité, et non d'irriguer ses terres.

Coup de poignard pour l'Égypte, le Soudan, son allié historique, s'est montré, sous la présidence d'Omar El-Béchir, en accord avec l'Éthiopie. Avant le coup d'État de 2019, le Soudan était aligné sur la position éthiopienne. Pour le Soudan, le barrage de la Renaissance représente des avantages: il pourrait lui fournir de l'électricité à bon marché, éviter des inondations pendant la saison des pluies et irriguer de nouvelles terres<sup>28</sup>. L'Éthiopie souhaite en effet vendre l'excédent d'électricité produite par ce barrage à ses pays voisins. L'exportation d'électricité pourrait devenir à terme l'un de ses principaux postes d'exportations. Néanmoins, le gouvernement provisoire successif a changé la donne, se rapprochant de l'Égypte et rendant la position du Soudan ambivalente.

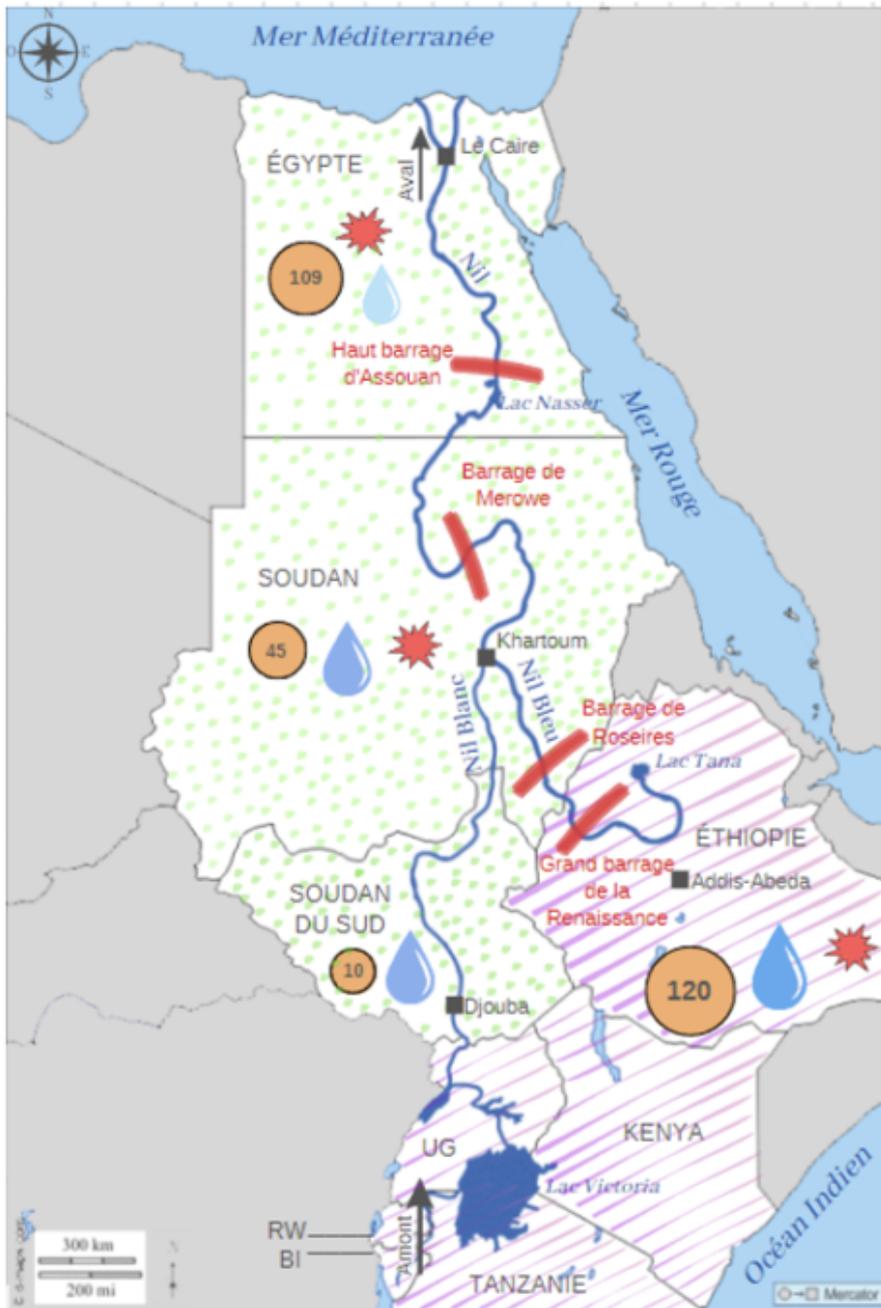
Au vu de l'importance stratégique du fleuve dans la région, des tentatives de négociations ont alors été entamées par l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie. En 2015, un accord tripartite a été signé par le président égyptien Al-Sissi, le président soudanais El-Béchir et le premier ministre éthiopien Hailemariam Desalegn dans la capitale soudanaise. Cet accord reconnaît le droit de l'Éthiopie de construire le barrage, qui ne doit cependant pas porter préjudice au pays en aval. Un accord de principe a été signé la même année pour encourager la coopération, l'utilisation équitable et raisonnable des ressources hydrauliques, la sécurité et le règlement pacifique des différends. À la suite de ces accords, l'Éthiopie s'engage à mener des enquêtes sur l'impact écologique du barrage et à ne pas remplir unilatéralement le barrage<sup>29</sup>.

Cependant, les intérêts divergents des pays sur la question ont entravé le déroulement des médiation. La principale divergence entre ces trois pays

concerne la durée de remplissage du barrage: l'Égypte et le Soudan souhaitent une durée de remplissage s'étendant sur une douzaine d'années, tandis que l'Éthiopie vise une durée de sept ans. Cette option entraînerait une réduction du débit du fleuve de 25%<sup>30</sup>.

Le partage de du Nil est un véritable enjeu d'hydro-hégémonie, comme on peut le voir sur la carte ci-contre.

# Les enjeux d'hydro-hégémonie du Nil



## I/ Une ressource convoitée

-  Population par pays en 2021 (en millions)
-  Barrage principal
-  Niveau de précipitation par pays et par an  
+ 10 mm + 500 mm + 1000 mm

## II/ Une hégémonie remise en question

-  Pays bénéficiant d'une hégémonie historique sur le fleuve
-  Pays membres de l'Accord-Cadre de 2010
-  Conflit inter-étatique lié au barrage de la Renaissance

# Tentative de négociation: des médiateurs internationaux pour régler les litiges locaux

Les pourparlers entre les pays locaux n'ayant pas abouti à un consensus, des pays ou des instances internationales se placent en "médiateur" pour régler ces litiges locaux.

La banque mondiale a proposé une médiation sur le remplissage du Grand barrage de la Renaissance en 2018, mais cette dernière a été refusée par l'Éthiopie. Hailemariam, premier ministre éthiopien jusqu'en 2018, a déclaré que « *Rechercher un soutien professionnel est une chose, transférer l'arbitrage à une institution est une autre chose. Alors nous leur avons dit que ce n'est pas acceptable pour nous* ». Cependant, le premier ministre éthiopien a affirmé qu'une coopération entre l'Égypte et l'Éthiopie n'était pas exclue et « *qu'il est possible de parvenir à un accord grâce à la coopération et à l'esprit de confiance* ».<sup>31</sup> En effet, les pays de la région entendent bien régler leurs litiges eux-mêmes.

Des pays tels que la France mènent une "hydrodiplomatie", qui est la diplomatie de l'eau, visant à élaborer des solutions pacifiques pour une gestion et une distribution de l'eau commune. Le lundi 20 janvier 2020, un atelier conjoint entre la France et l'Égypte avait pour but de définir une médiation pour une gouvernance globale dans le bassin du Nil.<sup>32</sup> Cet atelier affirme alors que l'hydrodiplomatie est primordiale pour éviter que les différends actuels ne dégénèrent. En effet, cela pourrait être bénéfique pour ces pays car la coopération sur les questions de l'eau serait une solution pour d'autres problèmes. Par une prise de décision commune, les relations diplomatiques des pays trouveraient un "équilibre", favorisant leur développement économique, démographique, militaire, etc. Il est d'ailleurs important de rappeler que l'économie de pays comme l'Égypte dépendent totalement du Nil. *De facto*, il est indispensable pour les pays comme celui-ci de parvenir à une gestion commune du fleuve. En clair, l'eau étant le cœur du problème dans la région, l'hydrodiplomatie paraît être la réponse la plus adéquate.

Au printemps 2021, les Émirats arabes unis s'étaient proposés en tant que

médiateur, du fait de leurs investissements agricoles sur le Nil<sup>33</sup>. Malgré leur bonne entente avec les trois États concernés, leur proposition n'a pas donné de suite.

Le 15 mars 2021, le Soudan a demandé de l'aide à l'ONU et aux États-Unis dans le conflit concernant le grand barrage de la Renaissance afin que ces derniers se placent en tant que médiateur dans les négociations entre le Soudan et l'Égypte avec l'Éthiopie. Les deux pays opposés au barrage souhaitent que l'ONU et les États-Unis assurent la gestion et le remplissage du réservoir du barrage<sup>34</sup> afin d'éviter tout abus de la part de l'Éthiopie, ce qui nuirait à la population soudanaise et égyptienne, qui seraient alors privés d'une partie de l'eau potable.

L'Union africaine s'est également imposée en tant que médiateur. En effet, l'Afrique du Sud, présidente de l'Union africaine a rappelé que le Conseil de Sécurité de l'ONU n'a pas à gérer ce problème. L'Éthiopie a d'ailleurs corroboré les propos de l'Afrique du Sud en mettant en avant "des solutions africaines aux problèmes africains".<sup>35</sup> De plus, l'Union africaine joue un rôle de médiateur « facilitateur ». En effet, de par sa proximité géographique et historique, elle est plus légitime auprès des pays riverains. Malgré sa volonté d'apaisement, les négociations n'ont pas donné d'avancées concrètes.

### **La situation en juin 2023**

Le Barrage de la Renaissance a été inauguré en juillet 2020. Un premier remplissage a été effectué la même année et un second a été effectué en 2021 auquel l'Égypte et le Soudan ont été opposés. En février 2022, la première turbine a été mise en marche, permettant le début de la production d'électricité tant attendue. Très récemment, en mars, un troisième barrage a été effectué.

De plus, le récent conflit à Khartoum pourrait remettre en question la fragile stabilité des accords sur le Nil. Le général Burhan, lors d'une rencontre avec le Premier ministre éthiopien en janvier 2023, s'est dit en accord en tout point avec l'Éthiopie<sup>36</sup>.

[Alice DE LA FOURNIERE BRIDOT](#) - Étudiante en Relations Internationales, je rédige des articles sur des thématiques géopolitiques, domaine qui me passionne. Mon intérêt se porte particulièrement sur les relations stratégiques entre les

États ainsi que la défense des intérêts français. La rédaction d'article me permet de mener à bien une méthode de recherche rigoureuse et de parfaire mes compétences rédactionnelles.

## **Notes**